

Résolution du 28 avril 2010 de Mme Frédérique Perler-Isaaz et M. Mathias Buschbeck: «Ne touchez pas aux cartes journalières des CFF des communes!»

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2013, dans le rapport R-132 A)

RÉSOLUTION

Considérant:

- l'annonce faite par l'Union des transports publics d'infliger à partir du 12 décembre 2010 des mesures particulières pour l'utilisation des cartes journalières des CFF (Chemins de fer fédéraux) mises à disposition par les communes en faveur de leur population;
- que ces mesures comportent une hausse des tarifs de 15% mais surtout une restriction de l'horaire, à savoir depuis 9 h, au prétexte que les cartes journalières communales entrent en concurrence avec les cartes journalières CFF, sensiblement plus chères;
- que, si ces restrictions devaient être maintenues, l'objectif visé par cette offre de découvrir et d'utiliser les transports publics serait ruiné et freinerait les occasions d'évasion pour toute une population modeste, en particulier les familles;
- subséquemment, la volonté politique claire du Conseil municipal en faveur de la promotion du transport ferroviaire, traduite par la dotation d'une ligne budgétaire annuelle depuis 2003 donnant les moyens de renouveler les abonnements généraux et de disposer actuellement de 60 cartes journalières;
- que cette offre, via les communes de Suisse pour leurs habitant-e-s, est un véritable succès populaire qui n'est plus à démontrer,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s'associer avec l'Association des communes genevoises et les représentants des villes et communes de Suisse, afin de défendre le maintien de cette offre auprès de la direction générale des CFF et des autorités compétentes.